

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3077

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 21

À l’alinéa 150, après la référence :

« 34° du A du I »,

insérer la référence :

« , le 1° du IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.